

2018_CT2_246

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Opération du Centre Ancien de Trets - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2017 (CRAC 2017)

Le 21 juin 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Puits Morandat à Gardanne, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 15 juin 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé - FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc - TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à MALAUZAT Irène – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BACHI Abbassia – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à AUGÉY Dominique – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CORNO Jean-François donne pouvoir à MERCIER Arnaud – DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à DELAVET Christian – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BOUDON Jacques – JOUVE Mireille donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à TAULAN Francis – PIZOT Roger donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger - RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à TERME Françoise – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – BORELLI Christian - BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – GARELLA Jean-Brice – GOURNES Jean-Pascal – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – TRAINAR Nadia

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Habitat et politique de la ville

Habitat

■ Séance du 21 juin 2018

04_1_02

■ **Opération du Centre Ancien de Trets - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2017 (CRAC 2017)**

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'opération d'aménagement du Centre Ancien de Trets, concédée à la SPLA Pays d'Aix Territoires depuis décembre 2013, poursuit le programme de réhabilitation de logements et d'espaces publics engagé dans le cadre d'opération d'aménagement antérieure.

Dans le cadre du traité de concession, le concessionnaire est chargé :

- de la maîtrise foncière ;
- des formalités légales, réglementaires et techniques liées à la réalisation de l'opération ;
- de la réalisation des études ;
- de la maîtrise d'ouvrage aux fins de réalisation des travaux et équipements prévus dans le programme ;
- de la commercialisation du stock foncier ;
- de la gestion administrative, financière et comptable de l'opération.

La SPLA assure donc la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Des instances de suivi ont été mises en place afin d'assurer le contrôle analogue de l'opération par le concédant : il s'agit du comité technique de l'opération, qui s'est réuni 2 fois durant l'exercice écoulé et du comité de pilotage, réuni 2 fois.

Par ailleurs, le concédant exerce un contrôle technique, financier et comptable sur l'opération notamment grâce la production d'un compte-rendu annuel conforme à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme.

Ainsi, l'article 31 du traité prévoit qu'indépendamment des divers documents élaborés dans le cadre de l'opération, le concessionnaire devra produire au plus tard le 15 mai de chaque année un compte-rendu comportant :

- le bilan prévisionnel et le plan de trésorerie actualisé,
- un tableau des acquisitions et cessions foncières réalisées pendant la durée de l'exercice écoulé,
- une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé comparées aux prévisions initiales et sur les prévisions de l'année à venir,
- le cas échéant, le bilan de la mise en œuvre des conventions d'avances,
- le cas échéant, un tableau des subventions perçues et des subventions demandées pendant la durée de l'exercice écoulé auprès des autres personnes publiques, ainsi que le compte rendu d'utilisation des subventions perçues,
- un planning d'opération actualisé,
- un rapport sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique (expropriation, préemption...).

Synthèse du Compte Rendu Annuel à la Collectivité

Le rapport au Conseil d'Administration de la SPLA du 18 avril 2018 présente le CRAC 2017.

Compte rendu de l'année 2017

Durant l'année 2017, les actions suivantes ont été menées :

- Travaux : réception des travaux de confortement et de désamiantage du cœur d'îlot « Brossolette », lancement et attribution du marché de travaux pour la requalification des rues Bert et Grande Pujade ;
- Obtention du permis de construire pour la réalisation du passage vers le jardin des remparts en rez-de-chaussée de l'immeuble 10, Rue Borde ;
- Gestion immobilière et locative du stock foncier (5 immeubles, dont 3 sont occupés par des locataires) ;
- Préparation de la cession de cinq immeubles à Grand Delta Habitat, et signature d'un compromis de vente pour deux d'entre eux ;
- Obtention du permis de construire pour l'aménagement de 8 logements et d'un équipement public dans la Maison Seigneuriale.

Les dépenses réalisées en 2017 sont conformes aux prévisions. L'écart d'environ 30 000 € correspond à une réduction du poste de travaux et d'honoraires.

Les recettes perçues en 2017 correspondent à la participation de la Métropole et les produits financiers.

Evolution du bilan

Le nouveau bilan prévisionnel est stable par rapport au bilan approuvé du CRAC 2016. Les dépenses (4,5 millions d'euros) diminuent de 30 000 €, suite à l'ajustement du montant des travaux.

Perspectives 2018

En 2018, l'objectif est de finaliser la cession du stock foncier avec notamment la conclusion des cessions d'immeubles à Grand Delta Habitat, et la recherche d'une nouvelle solution de commercialisation de la Maison Seigneuriale.

Il est également prévu de réaliser les travaux pour le passage sous l'immeuble 10 rue Borde, et la requalification des rues Bert et Grande Pujade.

Les bilans établis par la SPLA reprenant le réalisé à fin 2017, le prévisionnel pour les années à venir, et le nouveau bilan prévisionnel actualisé de l'opération sont joints en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-4 et suivants ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°2013_A168 du Conseil communautaire de la CPA du 10 octobre 2013 déclarant d'intérêt communautaire l'opération Centre Ancien de Trets ;
- La délibération n°2013_A169 du Conseil communautaire de la CPA du 10 octobre 2013 concédant l'opération Centre Ancien à la SPLA Pays d'Aix Territoires;
- La délibération n°2015_B351 du Bureau communautaire de la CPA du 10 juillet 2015 approuvant l'avenant n°1 qui modifie la participation financière du concédant ;
- La délibération n°DEVT 007-2603/17/BM du Bureau de la Métropole du 19 octobre 2017 approuvant l'avenant n°2 au traité de concession avec la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de l'opération Centre Ancien de Trets ;
- Le Compte Rendu Annuel de la Collectivité 2017 de l'opération Centre Ancien à Trets ci-joint ;
- L'avis de la Commission de Territoire Habitat et Politique de la Ville du Territoire du 14 juin 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le procès verbal du Conseil d'Administration de la SPLA Pays d'Aix Territoires en date du 18 avril 2018 présentant le Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2017 de l'opération du Centre Ancien de Trets.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2017) de la SPLA Pays d'Aix Territoires relatif à l'opération d'aménagement du Centre Ancien de Trets.

Article 2 :

Madame le Président du territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 AVRIL 2018**

.....

**17. Métropole - Territoire du Pays d'Aix – Ville de Trets - Concession d'aménagement Centre
ancien - CRAC 2017**

1/ NOTE DE SYNTHESE

La SPLA Pays d'Aix Territoires a poursuivi en 2017 les missions d'aménageur figurant dans le contrat de concession d'aménagement, notifié le 05 décembre 2013 et ayant fait l'objet de l'avenant n°1, notifié le 11 septembre 2015, modifiant la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix, devenue depuis Métropole Territoire du Pays d'Aix.

Lors du comité de pilotage du 31 janvier 2017, il a été acté de proroger les délais de la convention (deux années supplémentaires). En effet, la Métropole a souhaité confier à la SPLA Pays d'Aix Territoires une mission complémentaire de contrôle des travaux de réhabilitation de la Maison Seigneuriale (dit ancienne Synagogue). Ainsi, un avenant n° 2 a été notifié le 13 décembre 2017, modifiant la mission de la SPLA Pays d'Aix Territoires et le délai d'exécution, portant la fin de la convention au 05 décembre 2019.

Durant la cinquième année de la concession, les actions suivantes ont été menées :

1. La gestion immobilière et locative des immeubles du stock foncier, trois immeubles vides et deux immeubles occupés par des locataires.
2. Maison seigneuriale : obtention du permis de construire pour 8 logements et un équipement public, et programmation en vue de la réalisation de l'opération (choix d'un opérateur).
3. Cœur d'ilot Brossolette : réception des travaux de confortement et de désamiantage réalisés
4. Passage vers le jardin des remparts en rez-de-chaussée de l'immeuble 10 rue Borde : dépôt et obtention du permis de construire.
5. Requalification des rues Bert et Grande Pujade : Consultation des entreprises et attribution du marché de travaux à l'entreprise GIL TP pour un montant de 197 598 € HT.
6. Stock foncier (immeubles 4 rue Magenta, 18 rue du Premier Mai, 13 rue Clérion, 10 rue Borde et 31 rue Lemée) : consultation d'acquéreurs avec Grand Delta Habitat retenu. Début de la procédure de cession à Grand Delta Habitat.

Le 5 décembre 2017, les immeubles sis 4 rue Magenta et 10 rue Borde ont fait l'objet d'un compromis de vente avec Grand Delta Habitat.

Les perspectives

Les perspectives pour l'année 2018 sont les suivantes :

1. Proposer une nouvelle solution de commercialisation de la maison seigneuriale, et rechercher des subventions permettant la réalisation du projet.
7. Réaliser les travaux de passage vers le jardin des remparts en rez-de-chaussée de l'immeuble 10 rue Borde.
8. Signer les compromis de vente pour les immeubles 31 rue Lemée, 18 rue du Premier Mai et 13 rue Clérion.
9. Réitérer les actes de vente pour les immeubles 4 rue Magenta, 18 rue du Premier Mai, 13 rue Clérion, 31 rue Lemée et les étages du 10 rue Borde.
10. Réaliser les travaux de requalification des rues Bert et Grande Pujade.

2/ COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE

Ce point de situation étant fait, il y a lieu de présenter le bilan prévisionnel pour l'année 2017 par rapport à celui approuvé en 2016.

DEPENSES

Études

Le montant total des études reste inchangé par rapport au bilan 2016.

Acquisitions foncières

Pour rappel, ce poste regroupe, outre les acquisitions foncières, les diagnostics archéologiques, les frais d'acte, les frais de contentieux, les impôts et taxes...

Le montant total sur ce poste varie à la hausse, de l'ordre de 39 600 € HT, par rapport au bilan 2016. Il passe donc de 1 667 351 € HT à 1 706 951 € HT.

Cette augmentation provient essentiellement des taxes foncières et taxes sur les logements vacants, lesquelles se sont élevées à 29 930 € HT au 31 décembre 2017.

A noter que ce montant était au préalable inscrit sur le poste frais divers. Il ne s'agit donc pas de dépenses complémentaires mais d'un basculement sur les lignes de dépenses correspondantes.

Travaux

Le montant total des travaux varie à la baisse, de l'ordre de 50 000 € par rapport au bilan 2016. Il passe donc de 1 339 000 € HT à 1 288 870 € HT.

Cette baisse provient principalement des marchés de travaux relatifs à l'aménagement des espaces publics où la SPLA Pays d'Aix Territoires a obtenu d'excellents prix.

A noter qu'une provision pour aléas a été maintenue pour la dernière année de la concession (2019) en prévision d'incertitudes liées principalement au devenir de la Maison Seigneuriale mais aussi à des travaux complémentaires à réaliser, de travaux de remise en état ou de dégradations éventuelles.

Honoraires

Le montant total des honoraires varie à la baisse, de l'ordre de 93 000 € par rapport au bilan 2016. Il passe donc de 294 706 € HT à 201 176 € HT.

Cette baisse provient principalement du réajustement des frais de maîtrise d'œuvre à l'approche de la fin d'opération.

A noter qu'une provision pour aléas a été maintenue pour la dernière année (2019) en prévision d'incertitudes à mettre en corrélation avec la provision de travaux explicitée ci-dessus.

Frais divers

Le montant total sur ce poste varie à la baisse, de l'ordre de 26 000 € HT, par rapport au bilan 2016. Il passe donc de 69 998 € HT à 43 800 € HT.

Cette diminution provient principalement des taxes foncières et taxes sur les logements vacants, lesquelles ont été basculées sur le poste acquisitions, comme indiqué précédemment.

Charges financières

Ce poste reste inchangé par rapport au bilan 2016 (+ 12 € HT).

Rémunération

Comme précisé en préambule de la note de synthèse, un avenant n° 2 à la convention a été notifié le 13 décembre 2017, modifiant la mission de la SPLA Pays d'Aix Territoires et par là même la rémunération, laquelle passe de 1 146 407 € HT à 1 246 407 € HT, afin de piloter les dernières missions jusqu'au terme de la convention prévu le 05 décembre 2019.

Conclusion pour les charges :

Le montant total des charges prévu est estimé à **4 497 215 € HT**.

Dans le précédent bilan, les charges étaient prévues pour un montant de **4 527 462 € HT**.

Par rapport au CRAC précédent, l'écart constaté pour les charges, de - 30 247 € HT, provient principalement des postes de travaux et d'honoraires moins conséquents suite à des réajustements à l'approche de la fin de l'opération.

LES RECETTES

Cessions

Le montant des recettes de commercialisation, correspondant au stock foncier (5 immeubles pour Grand Delta Habitat et la Maison Seigneuriale), reste inchangé par rapport au bilan 2016. En revanche, les recettes sont nouvellement réparties comme suit :

1. 2018 : 4 rue Magenta, 18 rue du Premier Mai, 31 rue Lemée, 10 rue Borde
2. 2019 : 13 rue Clérion, Maison Seigneuriale

Les recettes décalées à 2019 correspondent, d'une part, à la demande de Grand Delta Habitat de récupérer l'immeuble du 13 rue Clérion sans locataire (la SPLA Pays d'Aix Territoires œuvre de concert avec la SACOGIVA pour reloger les 3 derniers locataires restant), et d'autre part, à l'incertitude de commercialiser la Maison Seigneuriale eu égard au montage financier de cette opération (programme non défiscalisable d'après les services de la DGFIP).

A noter que la SPLA Pays d'Aix Territoires essaiera de trouver de nouvelles solutions en 2018 pour commercialiser la Maison Seigneuriale.

Participations

Le montant de la participation de la Métropole reste inchangé. Elle a été entièrement versée en 2017.

Subventions

Le montant total de la subvention de l'Etat (RHI) varie à la baisse, de 5 700 € par rapport au bilan 2016. Il passe donc de 242 956 € HT à 237 256 € HT.

Pour information, le reliquat de subvention, soit 170 347 €, a été sollicité auprès de l'ANAH en fin d'année 2017.

Autres produits

Le montant total de ce poste varie à la hausse, de 14 422 € par rapport au bilan 2016. Il passe donc de 65 936 € HT à 80 358 € HT.

Cette augmentation correspond aux loyers perçus en 2017 et les derniers que la SPLA Pays d'Aix Territoires devrait percevoir en 2018.

Produits financiers

Le montant de ce poste reste inchangé.

Conclusion pour les produits :

Le montant total des produits prévu est estimé à **4 736 185 € HT**.

Dans le précédent bilan, les produits étaient prévus pour un montant de **4 727 463 € HT**.

Par rapport au CRAC précédent, l'écart constaté pour les produits, de + 8 722 € HT, provient principalement des loyers perçus en 2017.

Financement :

Aucune avance n'a été perçue en 2017.

Pour rappel, les besoins financiers ont été satisfaits par une augmentation de 200 000 € de la participation du concédant et ce montant a été versé en 2015.

CONCLUSION

Il ressort du bilan un excédent de 238 970 € HT soit pour l'exercice 2017 une amélioration du bilan de + 39 000 € HT liée principalement aux réajustements des postes travaux et honoraires.

CR LC13 MTP Centre Ancien Trets

CRAC 2017 _1

| Ligne | Intitulé | TVA | Bilan | | Fin 2016 | | 2017 | | 2018 | | 2019 | | Bilan | |
|-------|---------------------------------------|-----|-----------|---------------|-----------|---------|---------|----------|-----------|---------|---------|-------|-------|--|
| | | | Approuvé | Réalisé Total | Année | Année | Année | Année | Année | Année | Nouveau | Ecart | | |
| | RESULTAT D'EXPLOITATION | | 200 001 | 291 414 | 362 446 | -71 032 | 243 689 | -296 133 | 238 970 | 38 969 | | | | |
| | DEPENSES | | 4 527 462 | 3 351 658 | 2 853 337 | 498 321 | 554 757 | 590 800 | 4 497 215 | -30 247 | | | | |
| 1 | ETUDES | | 10 000 | 6 530 | 6 530 | | 3 470 | | 10 000 | | | | | |
| 2 | ACQUISITIONS ET FRAIS LIES | | 1 667 351 | 1 697 281 | 1 690 811 | 6 470 | 6 470 | 3 200 | 1 706 951 | 39 600 | | | | |
| 3 | TRAVAUX | | 1 339 000 | 364 870 | 228 289 | 136 581 | 440 000 | 484 000 | 1 288 870 | -50 130 | | | | |
| 4 | HONORAIRES | | 294 706 | 108 859 | 64 635 | 44 224 | 43 917 | 48 400 | 201 176 | -93 530 | | | | |
| 5 | FRAIS DIVERS | | 69 998 | 27 700 | 20 342 | 7 358 | 10 900 | 5 200 | 43 800 | -26 198 | | | | |
| 6 | PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | CHARGES FINANCIERES | | | 12 | | | | | 12 | | | | | |
| 8 | REMUNERATIONS | | 1 146 407 | 1 146 407 | 842 730 | 303 677 | 50 000 | 50 000 | 1 246 407 | 100 000 | | | | |
| 9 | Reprise TVA | | | | | | | | | | | | | |
| | RECETTES | | 4 777 463 | 3 643 072 | 3 215 783 | 427 290 | 798 446 | 294 667 | 4 736 185 | 8 722 | | | | |
| 1 | CESSIONS TERRAINS ET IMMOBILIES | | 916 667 | | | | 622 000 | 294 667 | 916 667 | | | | | |
| 2 | PARTICIPATIONS | | 3 482 404 | 3 482 404 | 3 067 351 | 415 053 | | | 3 482 404 | | | | | |
| 3 | SUBVENTIONS | | 242 956 | 66 909 | 66 909 | | 170 347 | | 237 256 | -5 700 | | | | |
| 4 | AUTRES PRODUITS | | 65 956 | 75 082 | 63 269 | 11 813 | 5 296 | | 80 378 | 14 422 | | | | |
| 5 | PRODUITS FINANCIERS | | 19 480 | 18 677 | 18 253 | 423 | 803 | | 19 480 | 0 | | | | |
| 6 | REMBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS | | | | | | | | | | | | | |
| 9 | Reprise TVA | | | | | | | | | | | | | |
| | FINANCEMENT | | | | | | | | | | | | | |
| | AMORTISSEMENTS | | 1 800 000 | 1 800 000 | 1 800 000 | | | | 1 800 000 | | | | | |
| 1 | EMPRUNTS (REMBOURSEMENT) | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | AVANCES (REMBOURSEMENT) | | 1 200 000 | 1 200 000 | 1 200 000 | | | | 1 200 000 | | | | | |
| 3 | TRESORERIE (SORTIES) | | 600 000 | 600 000 | 600 000 | | | | 600 000 | | | | | |
| | MOBILISATIONS | | 1 800 000 | 1 800 000 | 1 800 000 | | | | 1 800 000 | | | | | |
| 1 | EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS) | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | AVANCES (ENCAISSEMENTS) | | 1 200 000 | 1 200 000 | 1 200 000 | | | | 1 200 000 | | | | | |
| 3 | TRESORERIE (ENTREES) | | 600 000 | 600 000 | 600 000 | | | | 600 000 | | | | | |
| | TRESORERIE | | 4 835 269 | 3 407 028 | 2 888 652 | 240 903 | 535 103 | 238 970 | 238 970 | | | | | |
| | Dépenses TTC | | 4 727 464 | 3 643 074 | 3 215 784 | 518 376 | 654 671 | 698 345 | 4 760 044 | | | | | |
| | Recettes TTC | | -107 805 | 240 903 | 329 434 | 427 290 | 798 446 | 294 667 | 4 736 187 | | | | | |
| | TRESORERIE PERIODE | | | | | -88 532 | 294 200 | -296 133 | 238 970 | | | | | |
| | TRESORERIE CUMUL | | | | | 240 903 | 535 103 | 238 970 | 238 970 | | | | | |

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le présent compte rendu à la collectivité.

Extrait certifié conforme
au procès-verbal du Conseil
d'Administration de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

6

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Opération du Centre Ancien de Trets - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2017 (CRAC 2017)

Vote sur le rapport

| | |
|------------------------------|----|
| Inscrits | 90 |
| Votants | 75 |
| Abstentions | 0 |
| Blancs et nuls | 0 |
| Suffrages exprimés | 75 |
| Majorité absolue | 38 |
| Pour | 75 |
| Contre | 0 |
| Ne prennent pas part au vote | 0 |

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **28 JUIN 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_246-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018